

Valence, le 11 juillet 2022

ATTESTATION DE FORMATION

L'organisme de formation ci-après mentionné :

AFPI LOIRE DROME ARDECHE
MAISON DE L'INDUSTRIE
Plateau de Lautagne – Rue Jean Jullien Davin
26000 VALENCE

atteste que :

Monsieur FALCONNET Jean Luc
de l'entreprise : **EDR**

a participé au cycle de formation :

CACES R489 Chariot
CATEGORIE 3

Conforme à la réglementation R489®

Et a réussi les tests pratiques et théoriques

Durée de cette formation : **3** jours soit **21** heures
Période du : **30/05/2022** au **01/06/2022**

Objectifs :

Cette formation vise l'obtention d'un CACES, valable 5 ans, certifiant que les participants sont capables d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté tant sur le plan théorique que pratique.

Valence, le 11 juillet 2022

ATTESTATION DE CAPACITES

A l'issue de la formation, **Monsieur FALCONNET Jean Luc** est capable de :

- Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau, de la réglementation
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur

Sébastien BRUN, Directeur

